

CONJOINT COLLABORATEUR

PIECES A FOURNIR (en 2 exemplaires)

- Acte naissance ou photocopie recto verso de la carte d'identité du conjoint
- Acte mariage daté de moins de 3 mois
- Attestation pour mention conjoint ou pacsé (originaux)
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation
- Contrat de Pacs
- Si mandataire: pouvoir autorisant la formalité

FRAIS

- 21 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- 58,76 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce